



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 126066

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la sous-exploitation chronique par la France de son potentiel touristique, pourtant extrêmement riche, en matière de pêche de loisir en mer. Contrairement à l'Irlande, par exemple, notre pays n'a jamais développé les structures d'accueil adaptées à cette fin. La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) souligne à cet égard, si l'on veut sortir de l'impasse, la nécessité d'un changement profond de gouvernance. Dispersées entre plusieurs ministères, les problématiques liées aux activités de la pêche de loisir et de la plaisance en général ne sont pas traitées dans leur globalité et s'enlisent dans les méandres ministériels. Selon la FNPPSF, il importe de remédier dans les plus brefs délais à ces dysfonctionnements si préjudiciables et de prendre en compte les grandes orientations proposées par l'ensemble des fédérations représentatives, faute de quoi la France sera dans l'incapacité de mettre à profit une des plus belles opportunités de son littoral maritime. Il lui demande si le Gouvernement est prêt à s'engager en ce sens, ce qui pourrait entre autres passer par la mise en place d'un grand ministère de la mer susceptible de coordonner toutes les activités maritimes nationales en vue de redonner à notre pays un rôle de premier plan dans ce domaine à l'échelle mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126066

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 360

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)